



Thônex

Emplacement pour Food Trucks

Place Graveson

De 09h00 à 21h00

Raison sociale au Registre du commerce :

Type de produits à la vente :

Requérant(e) : exploitant(e) de l'établissement (titulaire de l'autorisation d'exploiter délivrée par le Service du Commerce)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse privée :

NPA :

Portable :

Email :

Véhicule d'exploitation

Camion de présentation

Remorque

Autre :

Dimensions : Longueur : x Largeur : = M² : (arrondi à l'entier le plus proche)

Ampérage : Triphasé Monophasé

Jours souhaités

Mercredi

Vendredi

Date du début de l'exploitation :

Observations

.....
.....

Le tarif de l'exploitation est fixé par le Conseil administratif en application du Règlement cantonal fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public RTEPD (L 1 10.15). L'unité m² ne se fractionne pas et est arrondie au chiffre entier le plus proche.

Pièces à joindre

- Lettre de motivation décrivant notamment l'expérience et les compétences du candidat dans l'exploitation du commerce concerné, le concept d'exploitation proposé (produits utilisés, prix pratiqués, mobilier envisagé, etc.) et un plan financier prévisionnel ;
- Curriculum vitae et descriptif des activités professionnelles exercées précédemment par le candidat ;
- Copie du certificat cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier du candidat ;
- Copie de la pièce d'identité du candidat et, s'il n'est pas de nationalité suisse, une copie de son permis d'établissement ou du séjour ;
- Extrait du Registre du commerce si le candidat y est inscrit ;
- Un visuel récent du véhicule d'exploitation, ses dimensions, les besoins en termes de surface ;
- Documents attestant de la conformité du véhicule d'exploitation ;
- Copie du permis de circulation du véhicule ;
- Attestation de moins de 6 mois de l'Office des poursuites et faillites et tout document attestant de la solvabilité du candidat ;
- Certificat de bonne vie et mœurs de moins de 6 mois ;
- Extrait de casier judiciaire du candidat de moins de 6 mois ;

**Toute requête non conforme ou insuffisamment documentée sera déclarée irrecevable et retournée au (à la) requérant(e).
Par sa signature, le requérant reconnaît avoir pris connaissance du Règlement de la commune de Thônex à l'intention des Food Trucks et en avoir accepté les termes.**

Lieu et date :

Signature de requérant :

Réservé à l'administration

Pour accord selon décision du Conseil administratif du

Thônex, le

Timbre et signature :

Observations :